



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA
SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE**
11 rue Clermont, C.P. 339
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : (819) 625-2024 Téléc. : (819) 625-3024
Courriel : info@risit.ca

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation des interventions du 18 avril au 16 mai 2022

Lorrainville, le 19 mai 2022. — La RISIT offre la sécurité incendie à la population des municipalités qu'elle dessert soit : Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Ville-Marie.

Du 18 avril au 16 mai 2022, la RISIT est intervenue à 8 reprises et vos pompiers furent mobilisés pour :

- 1 alarme incendie non fondée ;
- 5 brûlages extérieurs sans permis;
- 1 entraide aux ambulanciers;
- 1 entraide à une municipalité hors du territoire de la RISIT.

La RISIT vous rappelle l'importance de demander un permis avant d'effectuer un brûlage, et ce, en tout temps. La seule exception, c'est pour un feu d'ambiance ou feu de camp. La superficie du combustible doit être d'au plus 1 mètre (3 pieds) de diamètre et 0.6 mètre (2 pieds) de hauteur. Toute installation dans le périmètre urbain doit être munie d'un pare-étincelles.

Pour le combustible, il est autorisé de brûler des feuilles, des branches et du bois naturel. Il est interdit de brûler toute substance contenant du plastique, du bois de construction, du bois traité, de la peinture, de la teinture, du vernis, du caoutchouc, des pneus et des déchets domestiques.

Pensez-y et demandez gratuitement votre permis.

-30-

Source :

François Gingras
Chef aux opérations/prévention
Téléphone : 819-625-2024, poste 102
chef.ope@risit.ca

Pour information :

Richard Pleau
Directeur général/incendie
Téléphone : 819-625-2024, poste 103
dg.dir@risit.ca

Sois dans le feu de l'action, devient pompier !